

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES



Parc Georges Spénale  
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.40.22.00  
Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° DL-231221-156

Objet :

**Convention de partenariat tripartite pour le projet  
« Fraîcheur de vivre » entre la Commune de  
Saint-Sulpice-la-Pointe, l'association Le Bruit de la  
Conversation et l'Entreprise Prêle FOURMONT EI**

Date de la convocation :  
**15 décembre 2023**

Conseillers en exercice : 28  
Présents : 17  
Procurations : 9

**Votants : 26**  
**Pour : 23**  
**Abstentions : 3** (*Liste « Saint-Sulpice Active et citoyenne » Mme MANTEAU, MM. LASSALLE et LACOSTE*)  
**Vote à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 081-218102713-20231221-DL231221156-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents :** M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, MM. Maxime COUPEY, et Stéphane BERGONNIER, Adjoint – Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC, Christian JOUVE et Bernard CAPUS, Mmes Marie-Claude DRABEK et Laurence SÉNÉGAS, M. Benoît ALBAGNAC, Mmes Nadia OULD AMER, Isabelle MANTEAU, MM. Maxime LACOSTE et Julien LASSALLE.

**Excusés :** Mme Laurence BLANC (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Bernadette MARC (procuration à M. Christian JOUVE), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à M. Alain OURLIAC), M. Nicolas BÉLY (procuration à Mme Andrée GINOUX), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (procuration à M. Laurent SAADI), Mme Muriel PHILIPPE (procuration à M. Maxime COUPEY), Mmes Bekhta BOUZID (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Isabelle MANTEAU et Valérie BEAUD.

**Absents :** Mme Malika MAZOUZ (démission en date du 21 décembre 2023) et M. Sébastien BROS.

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence SÉNÉGAS.

À la demande de M. le Maire, M. Laurent SAADI, Adjoint au rayonnement de la ville, informe l'Assemblée que la Commune a engagé en octobre 2022 une large concertation sur le projet de piétonisation de la rue de Reims. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'en novembre 2023. Dans ce cadre, outre le sujet de la piétonisation, les participants ont pu exprimer d'autres souhaits d'intervention et d'aménagement à réaliser par la collectivité. Les élus ont donc décidé de mener des actions sur plusieurs champs : propreté, sécurité, végétalisation, etc. En matière de déimpermeabilisation des sols et de végétalisation de l'espace public, plusieurs lieux peuvent être concernés au sein de la Bastide. Le square des trois musiciens en fait partie.

Depuis 2016, l'association d'éducation populaire et d'urbanisme participatif, Le Bruit de la Conversation, accompagne la participation citoyenne dans des projets d'aménagement du territoire et d'espaces partagés. Le collectif pluridisciplinaire (d'architectes, urbanistes et sociologue et agrémentée pour l'occasion d'une paysagiste, Prêle FOURMONT EI), a souhaité proposer à des collectivités de la Région Occitanie, le format "Fraîcheur de vivre" pour transformer un îlot de chaleur avec peu d'usage en îlot de fraîcheur et de vie, en associant les habitants(es) et usagers à toutes les étapes du projet. L'objectif de ce projet est d'aller jusqu'à la réalisation de

chantiers participatifs pour transformer l'espace d'expérimentation et d'évaluer ensuite la démarche et ses apports. Pour ce premier projet pilote, l'association a obtenu des financements et a ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt ouvert aux communes de la Région. C'est dans ce cadre que la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe a candidaté. Après plusieurs échanges et un comité de sélection, c'est notre commune qui a été sélectionnée pour accueillir le projet pilote "Fraîcheur de vivre".

Le projet "Fraîcheur de vivre" va donc consister, d'ici la fin de l'année 2024, à transformer le square des trois musiciens, identifié comme espace trop minéralisé, en îlot de fraîcheur et de vie en associant les riverains et usagers du lieu à l'ensemble de la démarche : co-diagnostic, co-conception, co-réalisation par le biais de chantiers participatifs et évaluation. A l'issue des ateliers de diagnostic et de co conception, le collectif "Fraîcheur de vivre" fera une proposition d'aménagement et de préconisations à la Commune. Il s'agira de transformer cet espace minéralisé ayant aujourd'hui un usage principal de parking, en espace de fraîcheur et de vie pour permettre de nouveaux usages avec, à minima, la désimperméabilisations et la végétalisation d'une partie de l'espace. Les préconisations pourront proposer d'autres aménagements (revêtement de sols, mobilier urbain, etc....) que la Commune pourra mettre en place par la suite avec l'aide ou non du collectif "Fraîcheur de vivre". Le projet est également l'occasion de sensibiliser les utilisateurs du territoire aux enjeux climatiques et de transition écologique. Il s'agira, par l'expérimentation et l'élaboration d'un projet concret, de montrer l'impact des revêtements et aménagements sur la chaleur, le confort et le ressenti, le mode de gestion des eaux de pluies, le type de présence végétale etc... Le chantier sera l'occasion de montrer des solutions concrètes facilement appropriables et de transmettre des savoirs et compétences aux participants(es).

Le projet de convention encadrant ce projet est joint en annexe. Il prévoit les engagements des parties. Sur le plan financier, le collectif finance 16 700 € (*Seize mille sept cents euros*) d'ingénierie et la Commune finance 5 200 € (*Cinq mille deux cents euros*) d'encadrement de chantier par le collectif. Les autres coûts liés aux travaux seront à préciser ultérieurement en fonction de l'aboutissement de la démarche.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-210330-0021 du 30 mars 2021 relative à l'adhésion de la Commune au programme « Petites Villes de Demain » ;
- Vu le projet de convention qui lui a été remis et les explications fournies ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 7 décembre 2023 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant le souhait de la Commune de soutenir les actions en faveur de la propreté, la sécurité et la végétalisation ;
- Considérant la volonté de la Commune de favoriser les démarches de co-construction pour les projets d'aménagement ;
- Considérant la volonté de créer du lien entre voisins et d'offrir un meilleur environnement pour la population ;
- Considérant enfin la nécessité de souscrire à ce partenariat pour lui permettre d'apporter des actions primordiales dans la lutte face au changement climatique ;

#### DÉCIDE,

- D'approuver la convention de partenariat tripartite pour le projet « Fraîcheur de vivre » entre la Commune, l'association Le Bruit de la Conversation et l'Entreprise Prêle FOURMONT EI telle qu'annexée à la présente délibération.
- D'inscrire la dépense aux article, chapitre et budget correspondants.
- D'habiliter M. le Maire à signer ladite convention et les documents afférents.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,  
Laurence SÉNÉGAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023  
Reçu en préfecture le 26/12/2023  
Publié le 26/12/2023  
ID : 081-218102713-20231221-DL231221156-DE

Vu pour être annexée à la délibération  
n° 231221-156 du 21/12/2023  
St-Sulpice-la-Pointe, le 21/12/2023



  
Le Maire,  
Raphaël BERNARDIN



Prèle FOURMONT Ei  
Paysagiste DPLG  
16 Place Léon Gambetta  
46170 Castelnau Montrabat  
tel fixe : 09 77 58 91 30  
mobile : 06 07 41 85 43  
prele.fourmont@orange.fr

## "Fraîcheur de vivre" "Îlot de fraîcheur et de vie !"

### Convention de partenariat

Entre la **mairie de Saint-Sulpice la Pointe**,  
Dont l'adresse est Parc Georges Spénale 81370 Saint-Sulpice la Pointe  
Représentée par Raphaël Bernardin, son Maire

Et

**L'association Le Bruit de la Conversation**, collectif d'éducation populaire et  
d'urbanisme participatif  
Dont le siège est au 3 place des avions, 31400 Toulouse  
SIRET n°83142560800021  
Représentée par Léna Fauvernier, Cheffe de projets

Et la co-traitante en entreprise individuelle en nom propre  
**Prèle Fourmont Ei**, paysagiste conceptrice  
domiciliée au  
16 Place Léon Gambetta  
46170 Castelnau Montrabat  
SIRET n°49473691100061

Ci-dessous, nommé le collectif "Fraîcheur de vivre"

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule - Contexte du partenariat

---

Depuis 2016, l'association d'éducation populaire et d'urbanisme participatif, Le Bruit de la Conversation, accompagne la participation citoyenne dans des projets d'aménagement du territoire et d'espaces partagés.

Le collectif pluridisciplinaire (d'architectes, urbanistes et sociologue et agrémentée pour l'occasion d'une paysagiste, Prêle Fourmont), souhaite proposer à des collectivités de la Région Occitanie, le format "Fraîcheur de vivre" pour transformer un îlot de chaleur avec peu d'usages en îlot de fraîcheur et de vie, en associant les habitant-es et usager-es à toutes les étapes du projet (co-diagnostic, co-conception, co-réalisation). L'objectif de ce projet est d'aller jusqu'à la réalisation de chantiers participatifs pour transformer l'espace d'expérimentation (à minima désimperméabilisation, végétalisation) et d'évaluer ensuite la démarche et ses apports.

Pour ce premier projet pilote, l'association a obtenu des financements et a ensuite lancé un appel à manifestation d'intérêt ouvert aux communes de la Région. C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Sulpice La Pointe a candidaté. Après plusieurs échanges et un comité de sélection, c'est cette commune qui a été sélectionnée pour accueillir le projet pilote "Fraîcheur de vivre".

Saint-Sulpice La pointe est une ville de 10000 habitants avec un bon dynamisme démographique. La commune s'est engagée dans le programme Petite Ville de Demain et dans le dispositif régional Bourg centre Occitanie. Elle fait face à des enjeux en matière de développement urbain durable : mixité sociale, gestion économe de l'espace, gestion de la ressource en eau, développement des énergies renouvelables locales, maintien des services publics et des services essentiels, dynamisme économique et développement des activités associatives.

Engagée dans le programme PVD, la commune a fait le choix d'un nouveau modèle de développement s'inscrivant dans la transition écologique des territoires. La commune travaille aussi sur son patrimoine végétal en reconsidérant les aménagements urbains et le choix des essences et variétés, et dans les modes d'entretien, notamment du point de vue de la consommation d'eau et du développement de la biodiversité. Elle projette de proposer aux habitants le dispositif du "permis de planter".

La commune est très impliquée sur les démarches de participation citoyenne, elle est notamment lauréate d'un prix national pour la concertation suite à son travail pour la réorganisation du réseau de bus. La démarche est amplifiée au fil des projets qui se développent par exemple avec une concertation approfondie sur le projet de piétonisation de la Bastide.

## **ARTICLE 1 - Objet de la convention : Réalisation d'un îlot de fraîcheur Place des trois musiciens**

---

Le projet "Fraîcheur de vivre" consiste à transformer la Place des trois musiciens, identifié comme espace trop minéralisé à Saint Sulpice La Pointe, en îlot de fraîcheur et de vie en associant les habitant·es et usager·es du lieu à l'ensemble de la démarche : co-diagnostic, co-conception, co-réalisation par le biais de chantiers participatifs et évaluation.

A l'issue des ateliers de diagnostic et de co-conception, le collectif "Fraîcheur de vivre" fera une proposition d'aménagement et de préconisations à la commune. Il s'agira de transformer cet espace minéralisé ayant aujourd'hui un usage principal de parking, en espace de fraîcheur et de vie pour permettre de nouveaux usages avec, à minima, la désimperméabilisation et la végétalisation d'une partie de l'espace. Les préconisations pourront proposer d'autres aménagements (revêtement de sols, mobilier urbain, etc.) que la commune pourra mettre en place par la suite avec l'aide ou non du collectif "Fraîcheur de vivre".

Le projet est également l'occasion de sensibiliser les habitant·es et acteur·rices du territoire aux enjeux climatiques et de transition écologique. Il s'agira, par l'expérimentation et l'élaboration d'un projet concret, de montrer l'impact des revêtements et aménagements sur la chaleur, le confort et le ressenti, le mode de gestion des eaux de pluies, le type de présence végétale etc. Le chantier sera l'occasion de montrer des solutions concrètes facilement appropriables et de transmettre des savoirs et compétences aux participant·es.

## **ARTICLE 2 - Engagements des parties**

---

### 2.1. Engagements du collectif "Fraîcheur de vivre"

Conformément à la proposition de format "Fraîcheur de vivre", le collectif "Fraîcheur de vivre" s'engage à :

- Créer des supports de communication du projet (affiches, flyers) et les faire valider par la mairie de Saint-Sulpice avant diffusion
- Organiser et animer des ateliers participatifs de diagnostic partagé et de co-conception de la Place des 3 musiciens (animation et frais de déplacements à sa charge), ainsi que des temps conviviaux de restitution associés.
- Restituer l'ensemble des résultats des ateliers participatifs à la commune, faire valider le diagnostic, le projet de réaménagement, le programme des travaux
- Encadrer des chantiers participatifs de désimperméabilisation et de végétalisation de l'espace (sous réserve des financements de la commune)
- Rédiger un guide méthodologique pour essaimer l'expérience

## 2.2. Engagements de la commune

- Transmettre les informations nécessaires pour mieux comprendre le territoire et le site (diagnostic et études existantes et/ou en cours, plans du site, plan cadastral numérisé, plans des réseaux, etc.)
- Engager les démarches administratives et procédures nécessaires à la réalisation des travaux (fouilles archéologiques préventives, DICT le cas échéant)
- Faciliter le lien avec les différents acteurs du territoire et services de la mairie
- Utiliser ses différents moyens de communication pour informer et inviter les habitant.es à participer au projet et aux différents ateliers participatifs (impression des affiches / flyers notamment créés par le collectif, listing habitant.es, infos municipales, presse, etc.)
- Faciliter l'accès au site et si nécessaire à des locaux pour organiser des ateliers participatifs, des temps de travail (Le Bruit de la Conversation mobilisera notamment des étudiant.es sur le projet qui seront amené.es à venir sur site), etc.
- Réunir un comité de pilotage ou groupe projet (qui peut être complété au fur-et-à-mesure) pour suivre l'avancée de "Fraîcheur de vivre" et valider les différents étapes (au moins 4 réunions : au lancement, après le diagnostic, après la conception, après le chantier)
- Garantir la réalisation des travaux (fournitures, matériel, éventuellement location de matériaux ou prestataires) et le financement de l'encadrement du chantier par le collectif "fraîcheur de vivre" (à minima sur la partie désimperméabilisation et végétalisation)
- Soutenir le collectif "Fraîcheur de vivre" sur la partie chantier / travaux : en participant à la recherche des matériaux / fournisseurs, en impliquant ses services techniques ou des prestataires dans la préparation et l'encadrement des chantiers, en facilitant la gestion et le réemploi des déchets, etc.
- Poursuivre le projet validé collectivement si des travaux restent à faire après l'intervention du collectif "Fraîcheur de vivre" (création de mobilier, plantation d'arbres, etc.)
- Prendre à sa charge la gestion et l'entretien de la Place des 3 musiciens
- Tenir informé dès que possible le collectif "Fraîcheur de vivre" des difficultés éventuelles rencontrées ayant des incidences sur la bonne conduite de ce projet dans son intégralité.
- Prendre en compte les résultats de la concertation et respecter le projet imaginé avec les habitant.es dans la limite de la faisabilité technique et économique.
- Informer le collectif "Fraîcheur de vivre" de l'avancée du projet et répondre à ses sollicitations, notamment sur des sujets comme l'évaluation et les impacts du projet à court et moyen termes.

### 2.3. Engagements communs

Les deux parties s'engagent à :

- Mettre en oeuvre leur ressources et compétences pour faire aboutir le projet, dans le respect des objectifs initiaux et du calendrier prévisionnel
- Communiquer régulièrement pour un bon suivi et déroulement du projet
- Diffuser et valoriser le projet auprès du grand public mais également de partenaires ou autres communes
- Évaluer ensemble les impacts du projet à court, moyen et plus long terme (sur les usages, la biodiversité, le cycle de l'eau, la chaleur (mesure de température qui doit avoir diminué) et le confort, etc.). Pour information, les indicateurs visés : au moins 3 événements conviviaux et de valorisation, au moins 50 usager.es directement touché.es (ateliers ou événements), diminution de la température de l'espace d'intervention, au moins 1/3 de l'espace public aura été retravaillé).
- S'entraider dans la recherche de financements et transmettre les informations nécessaires à la structure demandeuse.
- Transmettre aux habitant.es l'avancée du projet ainsi que les choix faits en exposant clairement les raisons qui y ont mené.

### **ARTICLE 3 - Responsabilité et assurances**

---

Le format d'intervention n'est pas une mission de maîtrise d'œuvre et aucune assurance décennale n'est donc possible.

Il s'agit d'une mission d'animation d'un dispositif de concertation citoyenne sur laquelle nous engageons notre responsabilité civile professionnelle qui couvre les participant.es durant nos actions (ateliers, chantiers participatifs, etc.)

### **ARTICLE 4 - Durée et calendrier**

---

La convention prend effet le 15 octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

La convention pourra être renouvelée en 2024 si nécessaire.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

Lancement et cadrage du projet en octobre 2023 : premières réunions et échanges pour préciser le calendrier, les acteur.rices, les modalités de suivi, le budget et les pistes de financements, les moyens de communication, les dates et formats des ateliers participatifs, etc.

De Octobre à décembre 2023 : Diagnostic partagé du site avec au moins 3 ateliers participatifs / de sensibilisation organisés ainsi qu'un document de synthèse à

transmettre à la commune. Et un moment festif de restitution à l'issue du dernier atelier de co-diagnostic.

De décembre 2023 à mars 2024 : Co-conception de l'îlot de fraîcheur avec au moins 3 ateliers participatifs de co-conception, la réalisation d'un document de synthèse (plan de la place et des espaces à débitumiser / végétaliser, essences végétales à planter, mobilier et aménagements imaginés, budget prévisionnel des travaux et besoins logistiques) à valider par la mairie avant la réalisation des chantiers. Et un moment festif de restitution à l'issue du dernier atelier de co-conception.

De mars à juillet 2024 : Préparation et organisation des premiers chantiers avec la recherche conjointe des fournisseurs / matières premières, la réalisation de travaux préparatoires si nécessaires à la charge de la commune et l'encadrement de chantiers participatifs par le collectif "Fraîcheur de vivre" (à minima une journée de désimperméabilisation et 1 journée de plantations)

Un chantier optionnel (sous réserve des financements de la commune) pourra être organisé et encadré par le collectif "Fraîcheur de vivre" pour réaliser d'autres aménagements participatifs complémentaires (plantations, mobilier, installation, etc.) Et un moment festif à l'issue du dernier chantier de co-réalisation.

Automne 2024 : Un premier temps d'évaluation de la démarche et de ses impacts. Une journée optionnelle de plantation d'arbres encadrée par le collectif "Fraîcheur de vivre"(en fonction du plan d'aménagement décidé et des financements de la commune).

## **ARTICLE 5 - Budget et financements**

---

L'association Le Bruit de la Conversation ayant obtenu à ce jour des financements à hauteur de 16700€ pour le projet "Fraîcheur de vivre" (14 700€ en mécénat de la Caisse des Dépôts et 2000€ en mécénat de la Fondation Caisse d'Épargne) s'engage à prendre à sa charge les frais du collectif pour :

- le pilotage et le suivi du projet
- l'organisation et l'animation des ateliers participatifs de diagnostic et de co-conception
- l'organisation de moments festifs de restitution
- la réalisation de l'évaluation du projet
- la création d'un guide méthodologique de création d'îlot de fraîcheur

La commune aura à sa charge :

- Les frais de communication (impression et diffusion)
- La prise en charge des frais liés aux travaux : matériaux, fournitures, éventuels prestataires ou location de matériel, encadrement des chantiers participatifs, etc. Le budget sera précisé avant la fin 2023.
- Les frais de réception liés aux événements festifs à la fin de chaque phase.

- L'encadrement des chantiers participatifs de désimperméabilisation / végétalisation par le collectif "Fraîcheur de vivre" (estimé à 3 journées d'animation de chantiers à 5200€ HT)

Fait à Toulouse le

**Pour Le Bruit de la Conversation**

Léna FAUVERNIER

Cheffe de projets

**Prêle Fourmont EI**

Paysagiste-conceptrice

**Pour Saint-Sulpice-la-Pointe**



*Bernardin*  
Raphaël BERNARDIN  
Maire

